

PROCURATION

le soussigné(e),	
Nom :	
Prénom :	
Département :	
donne procuration à :	
Nom :	
Prénom :	
pour voter en mes lieu et place lors du scrutin du mardi 3 novembre 2020 pour le renouvellement des	
membres du collège des usagers au Conseil d'Institut.	
	Le Mans, le
	Signature du mandant

N.B : Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. Le mandataire doit être en possession de la carte d'étudiant du mandant (ou un certificat de scolarité). Le mandataire devra présenter sa carte d'étudiant.